

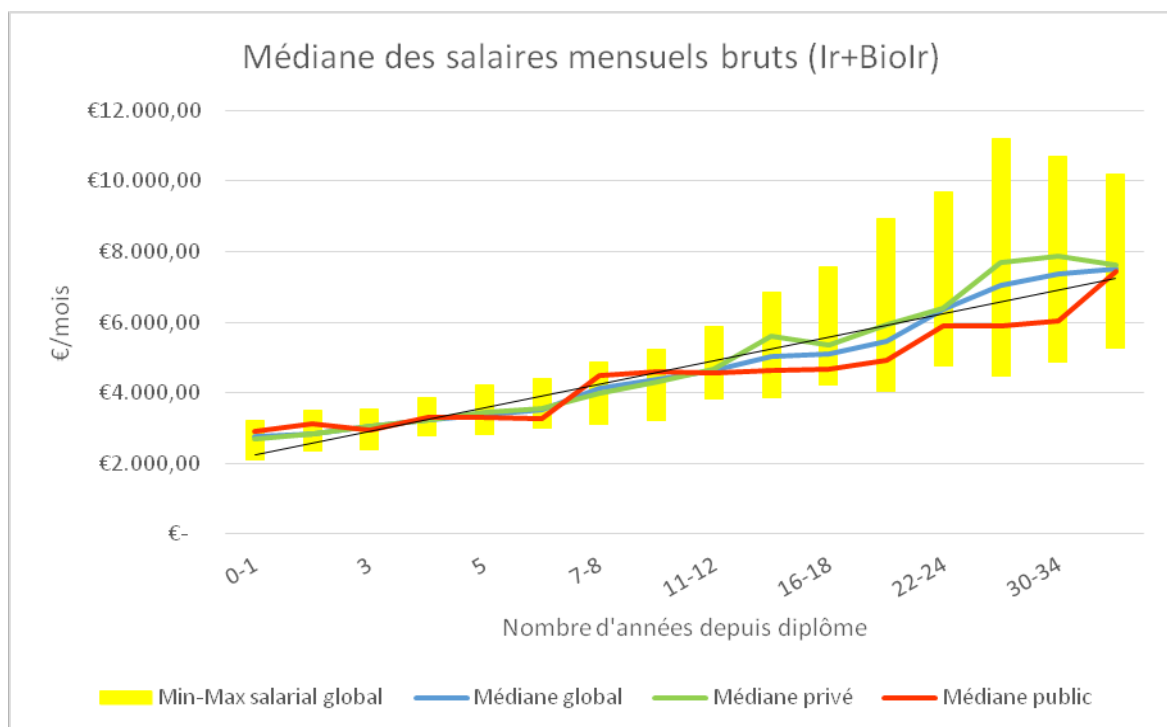
Enquête 2014 sur les revenus professionnels des ingénieurs

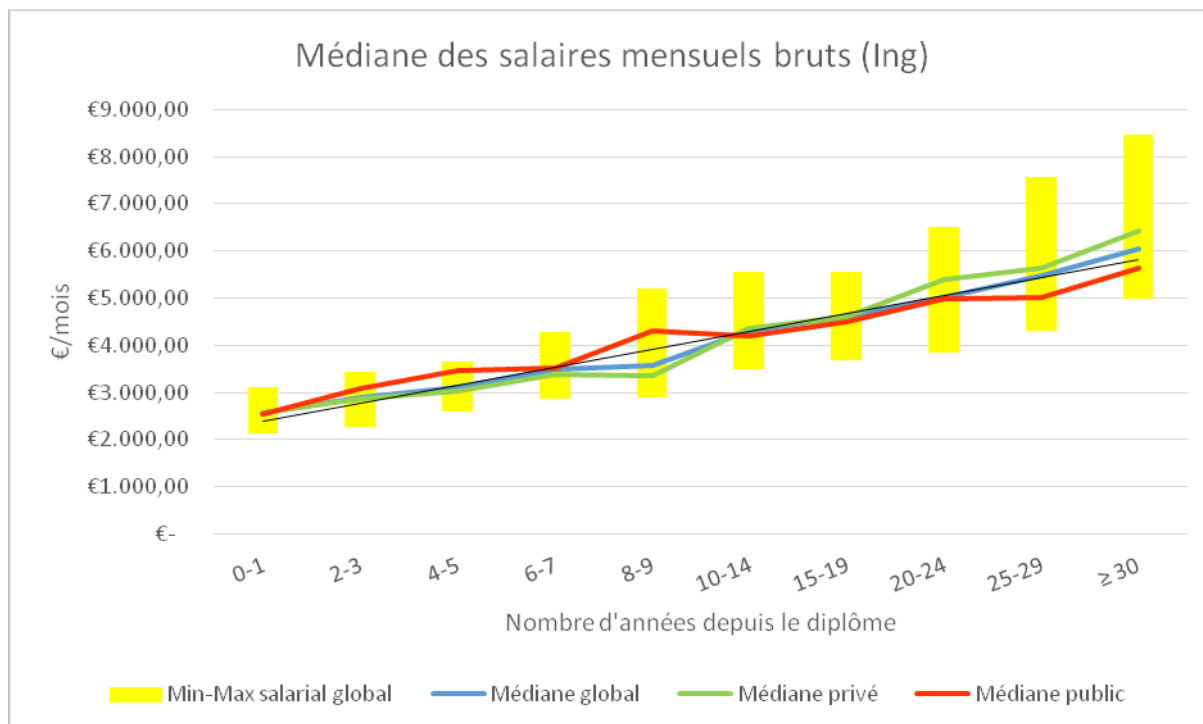
Depuis 2 ans l'enquête salariale réalisée jadis par la FABI a été élargie aux ingénieurs industriels et constitue une référence pour le monde des ingénieurs. L'enquête a été réalisée avec l'aide du bureau BERENSCHOT.

Premier constat

L'ancienne affirmation que l'ingénieur moyen double son salaire en 10 ans ne se vérifie plus. Les chiffres le confirment ! Il est cependant intéressant de remarquer que tant pour les ingénieurs civils et bioingénieurs que pour les ingénieurs industriels, la médiane du secteur public est supérieure à celle du secteur privé pendant les premières années. Toutefois, il faut être conscient que le secteur privé accorde des avantages hors salaires importants non repris dans cette analyse.

Evolution du salaire mensuel brut standard en fonction du nombre d'années après le 1^{er} diplôme avec indication de la dispersion





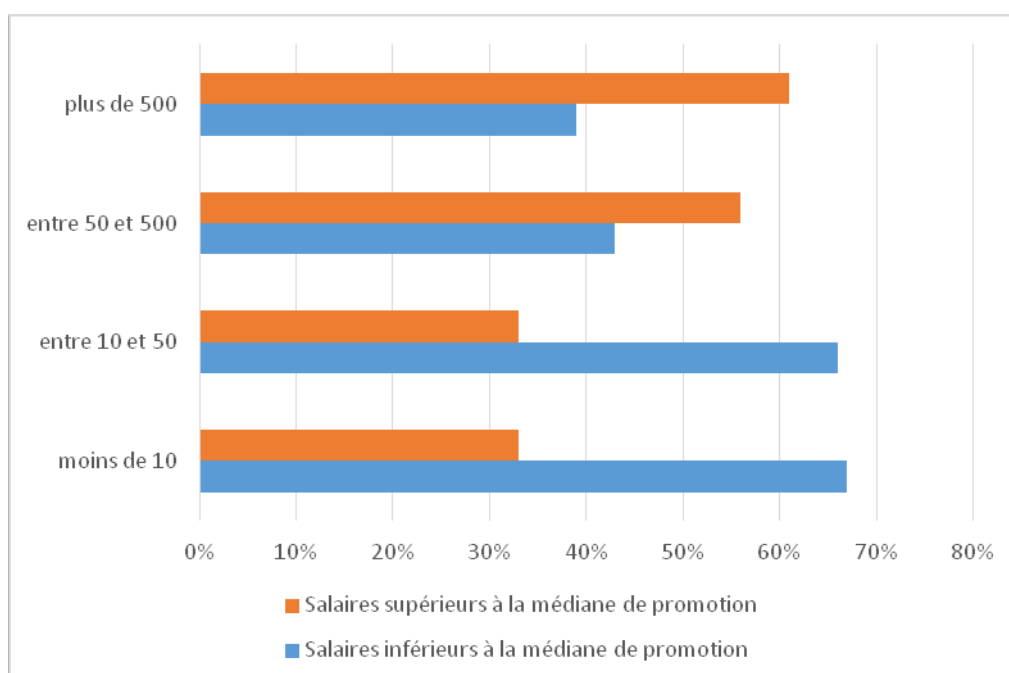
Par rapport à l'enquête de 2012, la médiane de 2014 est en moyenne 5% plus élevée soit 4% de plus par rapport à l'évolution de l'indice des prix (indice santé).

Par comparaison avec d'autres catégories professionnelles, seuls les médecins et les pharmaciens bénéficient de rémunérations à l'engagement sensiblement supérieures (12 à 15%). Ce constat doit être nuancé par des statuts différents (employé versus indépendant).

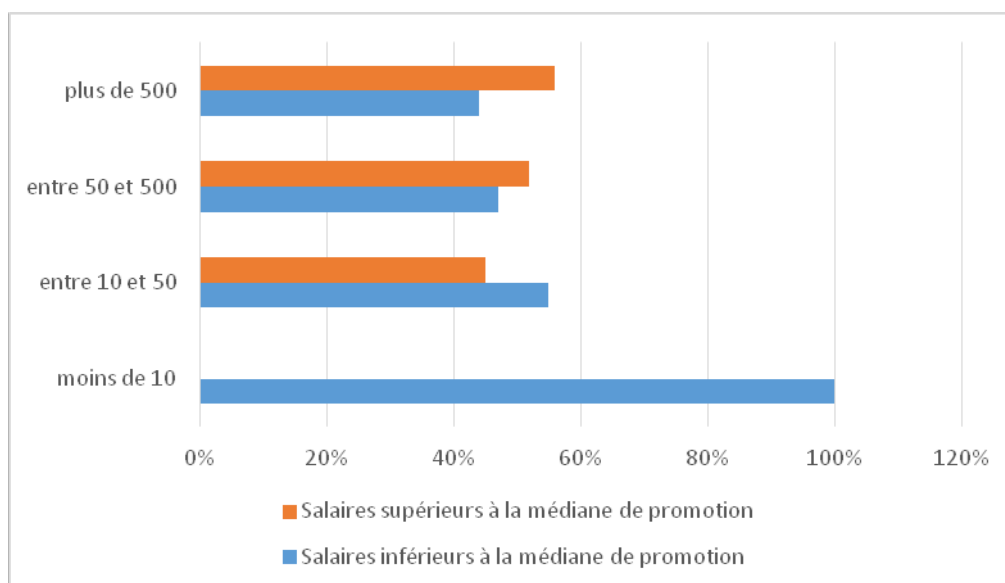
Deuxième constat

Il se confirme que le salaire brut est plus élevé dans les grandes entreprises que dans les sociétés à structure plus légère.

Salaire fixe en fonction de la taille de l'entreprise pour les ingénieurs civils et bioingénieurs



Salaires fixes en fonction de la taille de l'entreprise pour les ingénieurs industriels



Troisième constat

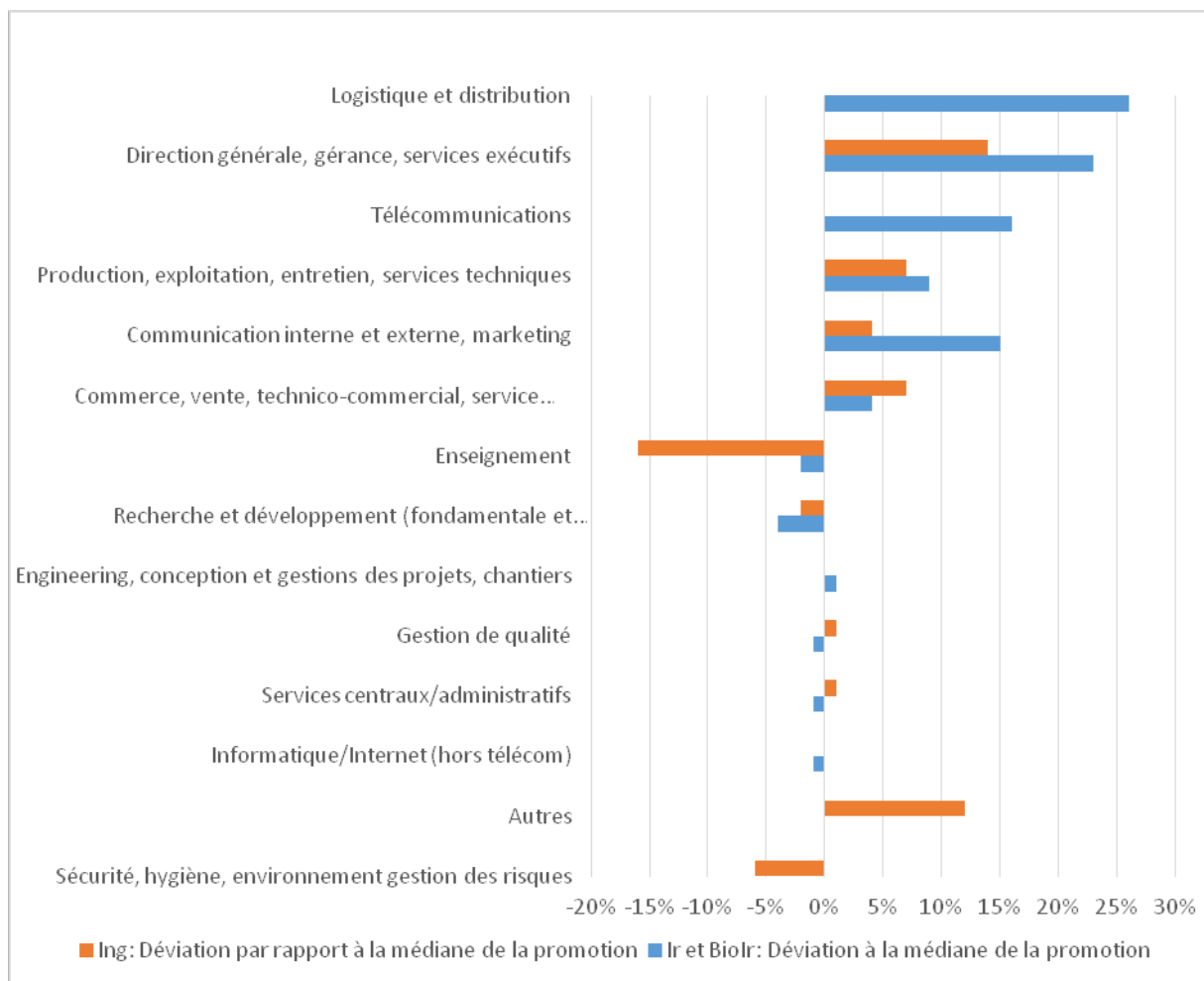
Le troisième constat a trait à l'analyse des salaires selon les domaines d'activité ou métiers et selon les secteurs d'activité de l'entreprise, et plus particulièrement l'analyse de ceux-ci par rapport à la médiane de la promotion. Il en résulte les deux graphiques qui permettent de tirer les constats suivants :

- Les domaines ci-après accordent un salaire plus favorable :
 - pour tous les ingénieurs
 - Commerce, vente, technico-commercial, services après vente
 - Production, exploitation, entretien et services techniques
 - Direction générale, gérance et services exécutifs :
 - pour les ingénieurs civils et bioingénieurs :
 - Communication interne et externe
 - Marketing
 - Logistique et distribution.
 - pour les ingénieurs industriels
 - les services centraux/administratifs.
- Le domaine de l'enseignement conduit à des rémunérations moins élevées tout particulièrement pour les ingénieurs industriels.

Par contre, ce sont les secteurs d'activités intensifs en capital qui offrent statistiquement des salaires plus élevés.

On observe aussi quelques différences entre les secteurs suivant le type de formation.

Salaire fixe en fonction du domaine d'activité



Salaire fixe en fonction du secteur d'activité



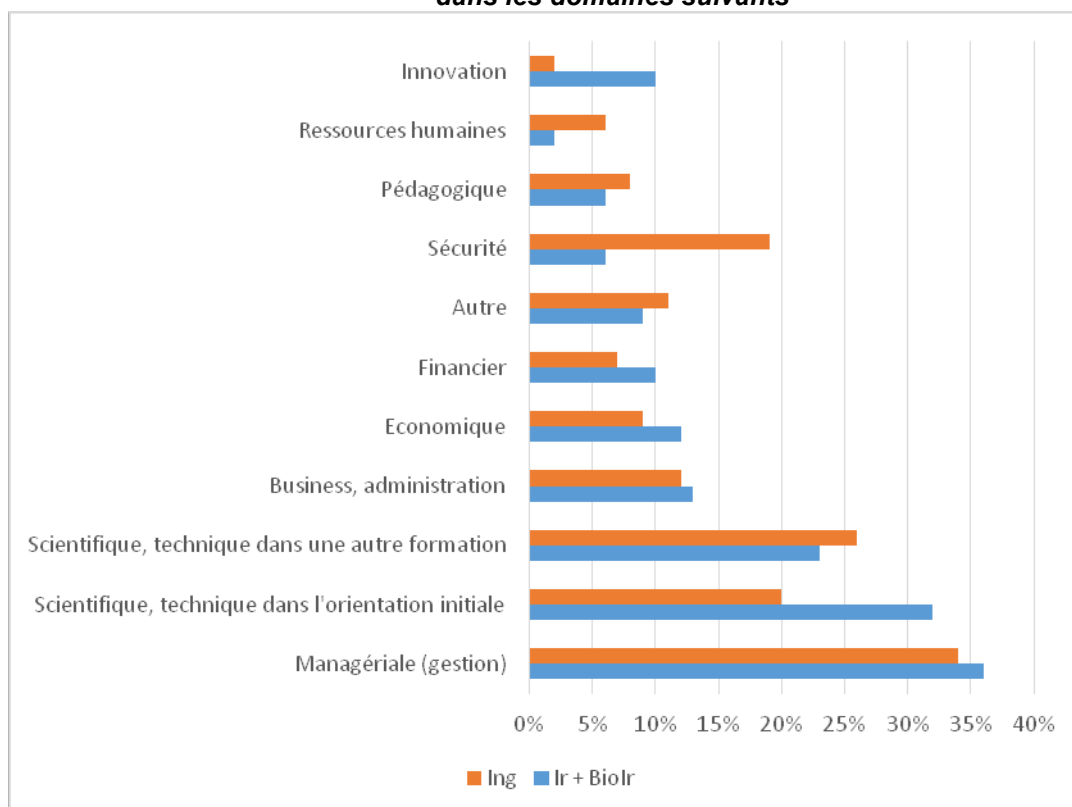
Quatrième constat

L'enquête montre que le taux de formation complémentaire des ingénieurs est le suivant :

Ingénieurs civils	48%
Bioingénieurs	56%
Ingénieurs industriels	52%

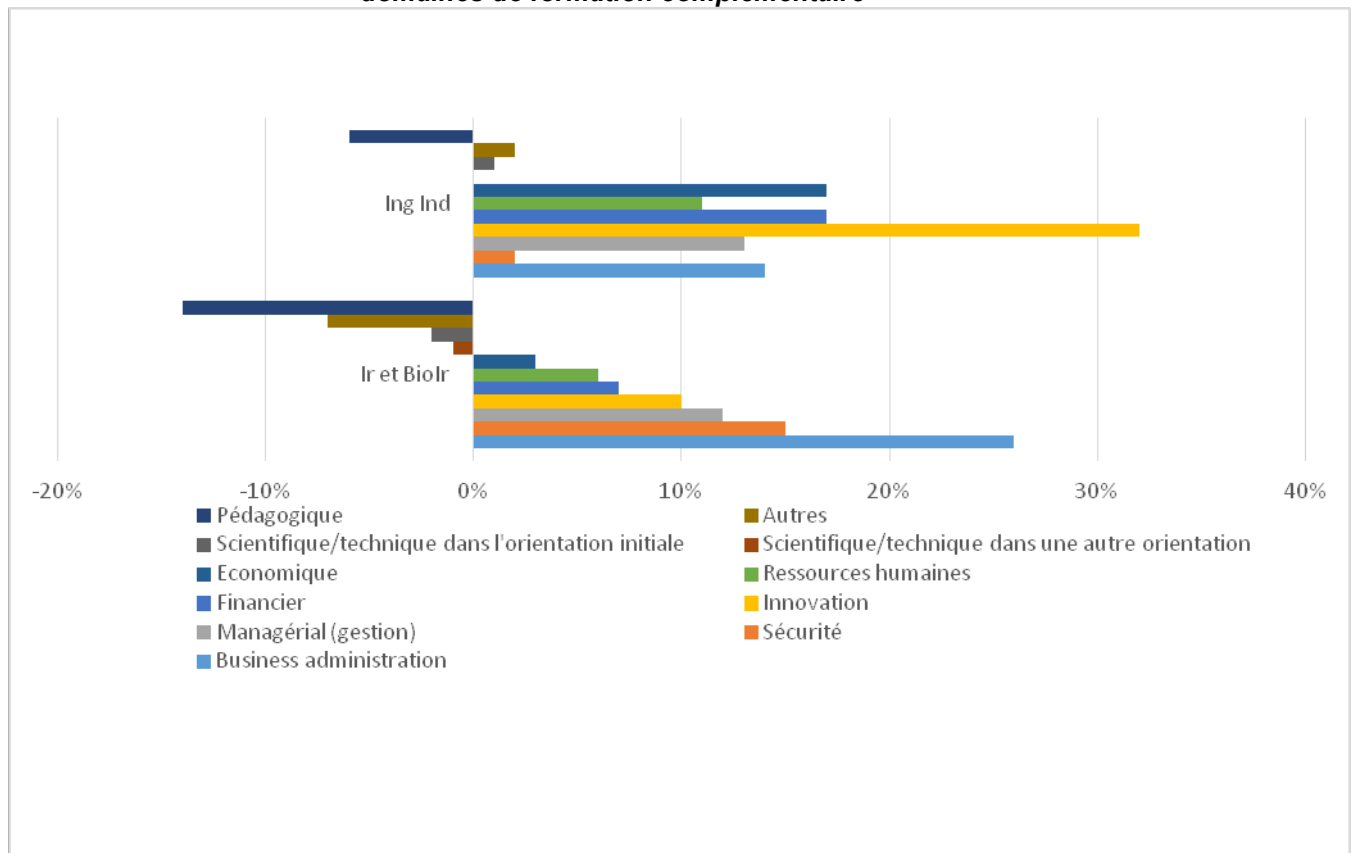
Selon le type de diplômes, ces formations complémentaires ont été réalisées dans les domaines suivants :

Pourcentage d'ingénieurs ayant suivi une formation complémentaire dans les domaines suivants



L'influence des formations complémentaires sur le salaire est reprise au graphique ci-après :

Déviation de la médiane du salaire fixe en fonction des domaines de formation complémentaire

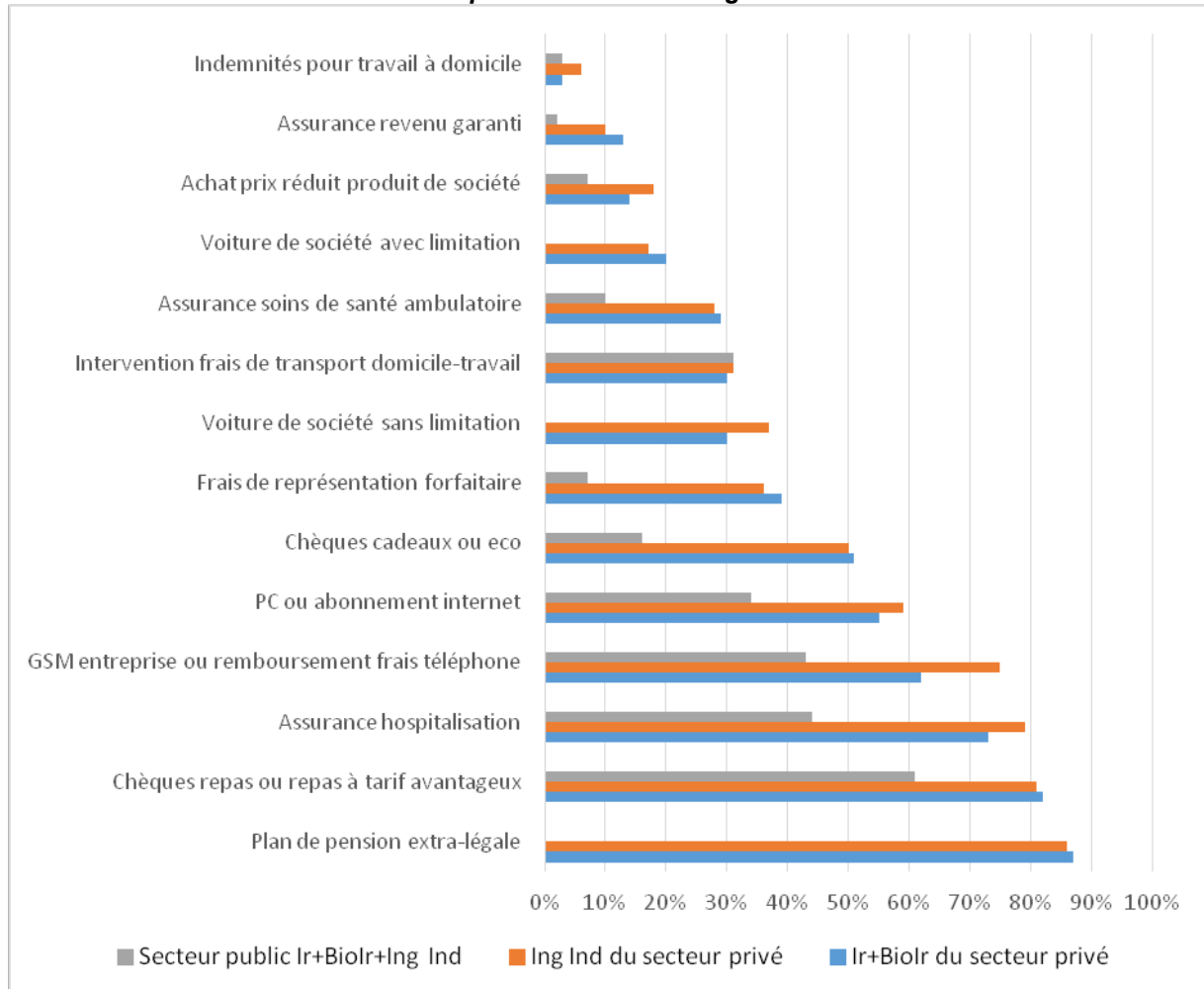


La formation continue « scientifique et technique » n'est pas synonyme d'une augmentation salariale à l'inverse de la formation complémentaire dans les domaines des sciences humaines (RH, Marketing) et des sciences économiques (finance et gestion) car dans ces derniers cas, elle s'accompagne très souvent d'un changement de métier et de niveau de responsabilité.

Cinquième constat

Le cinquième et dernier constat concerne les avantages extra-légaux. Cette analyse a été faite en distinguant le secteur privé du secteur public.

Nature et importance des avantages accordés



Tous les ingénieurs reçoivent des avantages en nature avec une proportion significative pour ceux qui sont employés dans le secteur privé. Les ingénieurs industriels sont, semble-t-il, favorisés en matière d'avantages extra-légaux. Enfin, une série d'avantages sont accordés à plus de 50% des personnes consultées.

Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction comportait deux volets bien distincts : le premier avait trait à la satisfaction de l'ingénieur par rapport à son emploi. Tandis que le second volet avait pour objet de déterminer l'importance relative qu'il accorde à une série de 11 critères caractérisant le métier d'ingénieur indépendamment de son vécu.

Premier constat.

Tous les ingénieurs consultés sont globalement très satisfaits qu'ils travaillent dans le secteur privé ou public. En ce qui concerne les perspectives de carrière au sein de leur entreprise, la satisfaction est moins grande surtout dans le secteur public. Pour l'enquête 2014, on constate une relative insatisfaction du montant du salaire.

Satisfaction professionnelle des ingénieurs civils, bioingénieurs et ingénieurs industriels en fonction du secteur

Critères	Secteur privé		Secteur public	
	2014	2012	2014	2012
Satisfaction globale	87%	89%	91%	89%
Satisfaction degré d'autonomie	90%	92%	93%	93%
Satisfaction ambiance de travail	84%	85%	86%	84%
Satisfaction de perspectives de carrière à l'intérieur de l'entreprise	51%	53%	36%	36%
Satisfaction possibilités offertes de faire évoluer ses compétences	58%	18%	61%	54%
Satisfaction importance sociale, éthique, environnementale du travail	76%	75%	83%	83%
Satisfaction contenu du travail, de l'intérêt des missions confiées	84%	85%	84%	86%
Satisfaction salaire	62%		65%	

Second constat

Malgré la crise, pour un ingénieur le contenu de son travail l'intéresse plus que les conditions salariales et la sécurité d'emploi. Ceci indique que les ingénieurs sont convaincus que le marché de l'emploi « ingénieurs » reste favorable.

Pondération de la nature du critère retenu

Nature du critère	Importance du critère pour le métier d'Ingénieur	
	2014	2012
Contenu du travail et intérêt des missions	81%	83 %
Ambiance du travail	81%	80 %
Autonomie	80%	78 %
Variété dans le travail et les carrières	79%	78 %
Responsabilité et défi	75%	76 %
Equilibre travail / vie privée	75%	76 %
Formation continue	67%	71 %
Salaire avec avantages extra-légaux	69%	71 %
Créativité	66%	68 %
Rôle social, éthique et environnemental du métier	65%	65 %
Sécurité d'emploi	61%	63 %